



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

IUFM

Question orale n° 954

### Texte de la question

M. Bertrand Pancher attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme des concours de professeur du premier degré. Concrètement, des concours seront organisés lors de la quatrième année d'étude à l'issue desquels la cinquième année d'étude sera consacrée à des stages et à des options. Si la reconnaissance du niveau d'étude par un master est demandée par les enseignants, cette réforme risque de vider de leur substance les antennes d'IUFM dans les départements ruraux comme celui de la Meuse. Les étudiants devront en effet, s'inscrire dans une université de leur choix, et privilégieront naturellement les grands pôles. La mise en place de cette réforme a conduit déjà, cette année, à une diminution des effectifs à l'IUFM de Bar-le-Duc. Les antennes des IUFM vont se trouver confrontées à des difficultés de recrutement et de mobilisation, notamment des stagiaires de l'extérieur réticents à venir dans des départements ruraux. Dans ces conditions, il demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer la pérennité du vivier d'étudiants dans des antennes comme celle de Bar-le-Duc.

### Texte de la réponse

#### ANTENNES D'IUFM DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

M. le président. La parole est à M. Bertrand Pancher, pour exposer sa question, n° 954, relative aux antennes d'IUFM dans le département de la Meuse.

M. Bertrand Pancher. Ma question s'adressait à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, la réforme des concours de professeur du premier degré devrait se mettre en place pour la rentrée de septembre. Concrètement, des concours seront organisés lors de la quatrième année d'études, aux cinquième et sixième semestres à l'issue desquels la cinquième année d'études sera, elle, consacrée à des stages et à des options.

Si la reconnaissance du niveau d'études par un master était demandée par les enseignants, cette réforme risquerait de vider de leurs substances les antennes d'IUFM dans les départements ruraux comme celui de la Meuse. En effet, les étudiants étaient auparavant placés dans ces antennes en fonction des besoins des territoires et des offres de stages locaux, ce ne sera plus maintenant le cas puisque ces derniers pourront de s'inscrire dans les universités de leurs choix et privilégieront naturellement les grands pôles. Cette réforme, qui a commencé à se mettre en place cette année, a déjà conduit à une diminution des effectifs à l'IUFM de Bar-le-Duc, dans le département de la Meuse.

Vider de leurs substances les antennes des IUFM conduira à de graves difficultés pour l'éducation nationale s'agissant du recrutement, puisqu'il faudra nommer des enseignants qui n'ont pas suivi des études sur place, de la mobilisation des stagiaires de l'extérieur qui seront réticents à venir dans des départements ruraux, et du recours à ces stagiaires en remplacement d'enseignants. Ce sera, enfin, un gâchis dans la gestion des ressources humaines parce qu'il sera nécessaire de muter, à terme, des formateurs de grandes qualités dans des villes universitaires.

Dans ces conditions comment pouvez-vous nous assurer de la pérennité du vivier d'étudiants dans des antennes comme celles de Bar-le-Duc, sachant que le Conseil d'État a interdit l'orientation d'étudiants qui ne

sont plus stagiaires ? Il semble que l'une des solutions envisagées consiste à habilitier un master " Métiers de l'éducation et de la formation " à partir de la licence " VANAPA " actuellement dispensée à Bar-le-Duc et de créer une option attractive. Pouvez-vous me confirmer que ce sera bien le cas ? N'aurions-nous pas, à l'avenir, intérêt à créer des écoles normales supérieures professionnelles du premier degré afin de conserver les spécificités de cette formation ?

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Cher Bertrand Pancher, permettez-moi tout d'abord d'excuser ma collègue Valérie Pécresse qui, empêchée, m'a chargé de répondre à votre question.

M. Jean Mallot. Elle est en campagne dans le Val-d'Oise !

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État*. Je vous en prie, monsieur le député !

M. le président. Seul M. le secrétaire d'État a la parole, monsieur Mallot !

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État*. La réforme de la formation des enseignants des écoles, des collèges et des lycées est une chance pour nos étudiants. Grâce à elle, ils seront formés en cinq ans au lieu de trois. Ils auront donc davantage de connaissances, davantage de compétences grâce à une formation plus ouverte et véritablement adaptée à la réalité de leur métier. Cette formation leur permettra de mieux appréhender leur futur métier et d'être également mieux armés pour rebondir sur le marché du travail en cas d'échec au concours. Les étudiants bénéficieront surtout, grâce à cette réforme, de stages professionnalisants avant le concours et d'une formation continue après le concours, ce qui n'était pas le cas auparavant. La réforme prévoit ainsi des stages d'observation et des stages pratiques en première année de master, puis des stages en responsabilité en deuxième année de master. Et c'est précisément en ce domaine que les antennes IUFM, intégrées dans les universités, depuis la loi Fillon d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, auront un rôle fondamental à jouer dans la réforme qui se met en place. En tant que pôles universitaires de proximité, il leur reviendra, en effet, de gérer les stages des étudiants et la formation continue des maîtres, au plus près du terrain, sur l'ensemble du territoire.

Pour que la réforme se déroule dans les meilleures conditions, Valérie Pécresse a demandé aux recteurs d'élaborer des schémas directeurs académiques de la formation des maîtres et a souhaité que tous les élus soient étroitement associés à la réalisation de ces schémas. Vous y participerez donc sur le terrain.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bertrand Pancher](#)

**Circonscription :** Meuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 954

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 2010, page 1502

**Réponse publiée le :** 24 février 2010, page 1397

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 février 2010